



Programme Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE) pour le Curé

Phase Diagnostic Atelier n°3

Compte-rendu : Atelier « Zoom sur 2 volets du PTGE : impact de l'eau dans l'économie agricole et Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) »

17 octobre 2023 de 8h45 - 12h30, Chambre d'agriculture de la Rochelle



Participants à l'atelier :

Conformément à la feuille de présence, 18 structures et 5 panélistes présents :

COFIL : AELB, Méline Aucante ; CEP 17, Denis Thibaudeau ; Chambre interdépartementale d'Agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres (CIA1779), Luc Servant et Julie Monroux ; Communauté d'Agglomération La Rochelle, Guillaume Krabal, Serge Ceaux et Karine Le ; Communauté de communes Aunis Atlantique, Mélissa Bradtke et Enora Betaux ; Coopérative Agricole Océalia, Mathilde Landais ; Coordination de défense du Marais Poitevin, Gilles Daverdon ; DDTM 17, François Wallon ; DRAAF Nouvelle Aquitaine, Blandine Souche ; Eau 17, Hortense Bret ; Etablissement Public du Marais Poitevin, Gaëtane Le Gourrierec ; Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Marie Rouet ; Fédération des chasseurs de la Charente-Maritime, Olivier Praud ; LPO Poitou-Charentes, Régis Ouvrad ; PNR Marais Poitevin, Aurélien Ruaud ; SYRES 17, Fabien Poussin ; SYRIMA, Jean Louis Berthé ; Terre de Liens, Martine Villenave ;

Panel d'agriculteurs : Didier Dorin, Jean Francois-Gaillard, Laurent Grossmann, Carl Philip Deprez, Pierre-Henri Dubois, Jacques Veteau

Excusés et absents :

COFIL : ARS Nouvelle Aquitaine, CAVAC, CCI La Rochelle ; CLE du SAGE SNMP, Comité régional de Conchyliculture ; Communauté de Communes Aunis Sud ; Conseil départemental 17 ; Conseil Régional Nouvelle Aquitaine ; Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine, Coopérative agricole Terre Atlantique, Coopérative de Courçon ; CORAB ; DREAL Nouvelle-Aquitaine ; EDT 17 ; FD CUMA, Forum des Marais Atlantiques ; GAB 17 ; GDA Aunis ; IIBSN ; INRAE Saint Laurent de la Prée ; Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ; Port Atlantique La Rochelle ; Soufflet Agriculture ; UFC que choisir Charente-Maritime ; UNIMA ;

Panel d'agriculteurs : Benjamin Beugnon ; Pierrick Blain ; Pierre Boucard ; Eric Boulerne ; Romain Boussiron ; Nathalie Deraze ; Pierre-Henri Dubois ; Eric Gautronneau ; Carine Genauzeau ; Brice Liaigre ; Robin Perry ; Mélina Tarery ; Jean-Paul Varenne ; Guillaume Verbiese ;

Intervenant : Eau 17, Hortense Bret ; Ecofilae, Rémi Declercq (Virtuel) ; Chambre Régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine, Franck Michel ;

En observation : Ana Guarnaluse (Doctorante) ;

Agenda

Le diagnostic agraire réalisé pour le territoire du PTGE du Curé présente une étude technico-économique de l'impact de l'eau dans les différents systèmes d'exploitation. Au cours de cet atelier, les membres du panel agricole apporteront un retour d'expérience sur les données présentées dans le diagnostic agraire.

En parallèle, les acteurs du territoire envisageant de mettre en place des procédés de réutilisation des eaux usées traitées (gestionnaires assainissement, industriels) présenteront l'état d'avancement des études à ce jour.

Cet atelier a pour but une montée en compétences et des discussions sur ces sujets, qui seront approfondies et intégrées dans les axes de travail du PTGE ultérieurement.

Objectifs :

- Restitution de la suite des travaux du diagnostic agraire (une seule partie avait été présentée lors de la première montée en compétences) et témoignages par le panel agricole
- Présentation sur les perspectives de réutilisation des eaux usées traitées sur le bassin versant du Curé

Inscription dans la suite du processus :

Cet atelier thématique sur l'eau s'inscrit dans la phase « diagnostic » du PTGE du Curé, et sera suivi d'autres ateliers.

Programme de l'atelier :

Horaire	Activité
8h45	Accueil café
9h	Introduction et présentation de l'atelier
9h10	Zoom sur la REUT (réutilisation d'eaux usées traitées) <ul style="list-style-type: none">- Présentation d'Ecofilae sur le cadre réglementaire de la REUT, et de leurs travaux avec la CDA de La Rochelle- Présentation des perspectives de Eau17 en matière de REUT
9h40	Travaux en sous-groupes
10h40	Pause
10h55	Zoom sur le diagnostic agraire <ul style="list-style-type: none">- Témoignages du panel agricole sur leur usage de l'eau- Présentation de Frank Michel, Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine, sur les conclusions du diagnostic agraire du Curé
11h25	Travaux en sous-groupes
12h30	Clôture

Format du compte-rendu :

Les conclusions ci-dessous synthétisent l'ensemble des discussions de l'atelier sur les deux thèmes : discussion plénière et dans chacun des deux sous-groupes. L'ensemble des présentations faites peuvent être téléchargées au lien suivant : <https://www.syrima.fr/ptqe-espace-documentaire/>

Conclusions du zoom sur la REUT (réutilisation d'eaux usées traitées)

Après avoir entendu les présentations, mon regard sur le diagnostic fait (ses enjeux, axes de travail) est :

J'ai des questions, il me manque toujours des informations (la majorité des participants) :

- **La REUT : quel impact sur le milieu marin ?**

- Il manque les acteurs du milieu marin (parc et conchyliculteurs) afin d'avoir leur point de vue sur la REUT : est-ce un prérequis pour l'évoquer ou un point de vigilance ?

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis contacté à l'issue de l'atelier indique ne pas avoir mené d'études sur l'impact des rejets des stations d'épuration. Cependant il précise que « *d'un point de vue quantitatif ces apports d'eau douces sont mineurs au regard des principaux contributeurs (Fleuves Gironde, Charente, etc.) à l'échelle du territoire.*

Les apports d'eau douce (de bonne qualité) sont indispensables pour le bon fonctionnement des écosystèmes marins et la production conchylicole, et peuvent se passer des rejets de stations d'épurations. Par ailleurs, les volumes d'eau douces (de surface) qui seraient économisés grâce à la REUT, permettraient des apports de meilleure qualité via les cours d'eau.

D'un point de vue qualité les rejets de stations d'épuration sont vecteurs de pollutions organiques, bactériologiques et micropolluants comme les molécules émergentes (molécules médicamenteuses, perturbateurs endocriniens etc.) dont les effets ne sont pas toujours bien connus.

Lors des demandes d'autorisation environnementale d'exploitation des stations d'épuration, dont le rejet s'effectue en mer, le Parc est consulté pour avis. Il préconise systématiquement comme mesures de réduction ou d'évitement des impacts : la mise en place d'un traitement tertiaire par UV à minima, et au mieux d'étudier la faisabilité de mise en place d'un système de REUT pour tout ou partie des eaux usées traitées.

Si l'impact est relativement limité par les traitements (variable en fonction de la performance des systèmes de traitement), les effets ne peuvent être en aucun cas considérés comme "bénéfiques" et il est préférable que les rejets d'eau usées traitées en mer soient évités. »

La filière conchylicole, également contactée à la suite de l'atelier, est en accord avec la réponse du parc marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. Elle précise que la filière dépendante d'un apport en eau douce de qualité.

Lors de débordement ou de dysfonctionnement des stations d'épuration (lors des épisodes de pluies important par exemple) les taux d'Escherichia Coli et de norovirus peuvent dépasser les normes et suspendre la commercialisation. Le risque sanitaire lié au norovirus, en période d'épisode de gastro-entérite est plus important. Les norovirus peuvent être filtrés par les huîtres, les rendant impropres à la consommation humaine pendant 28 jours. Les périodes de gastro entérite sont plus fréquents l'hiver que l'été, et interviennent très souvent durant les périodes de forte commercialisation.

- **La REUT : comment la quantifier ? de quels volumes parle-t-on ?**

- Il manque des chiffres afin d'évaluer la REUT : quels sont les volumes potentiellement disponibles en REUT sur le territoire à comparer aux besoins/usages actuels (et futurs) - agricoles et non agricoles ?

- Toutefois, considérant : (1) l'impact de ces substitutions sur le milieu ; (2) la distance entre les stations d'épuration et les consommations agricoles ; ce chiffre global pourrait être considérablement réduit. La France n'atteint pas les 15% espagnols de REUT pour ces raisons, et l'Espagne va devoir mener des investissements considérables pour respecter les normes européennes. Pour ces raisons, Eau 17 fait une étude d'opportunité de la REUT en agriculture sur 24 stations des 196 que compte son territoire (plus étendu que le PTGE) et réalise une étude de faisabilité technico-économique de la REUT en agriculture sur 3 d'entre elles dont Aigrefeuille situé sur le territoire du PTGE.
Afin d'objectiver ce débat : quels sont les volumes de sortie de station actuellement dédiés au soutien d'étiage, et qui ne pourraient donc pas être réorientés vers une réutilisation par d'autres usages ? Quelle évaluation du risque pour les milieux est faite dans les études d'opportunité et de faisabilité ? Quels sont les volumes actuellement consommés pour l'irrigation agricole dans les 3 km autour des stations (rayon d'étude d'Eau 17 pour des raisons écologiques et économiques) et qui pourraient potentiellement être substitués par de la REUT (avec quels besoins en termes de classe de qualité) ?
- Hortense Bret, Eau 17, évoque la notion de volume minimal garanti par station. Elle précise également que les projets portés par Eau 17 doivent être en cohérence avec les stratégies et enjeux d'Eau 17 : économie d'eau, protection de la ressource, soutenabilité économique... Ils doivent également respecter trois conditions : (1) la substitution totale des volumes REUT en cas d'usage existant avec un prélèvement dans la nappe ou une alimentation en eau potable (2) la préservation de la qualité de la ressource en eau : agriculture à bas ou sans intrant : cahier des charges environnemental REUT EAU17 (3) la Préservation du soutien à l'étiage du milieu récepteur qui reçoit le rejet.

- **La REUT : est-elle un outil de partage de l'eau ?**

- La REUT doit-elle être pensée localement, à l'opportunité, comme c'est le cas actuellement ou peut-elle être pensée à l'échelle globale du bassin ? Est-ce que cela impliquerait éventuellement de raccorder des irrigants au-delà des 3 km autour des stations si leur alimentation est jugée davantage stratégique ? Cela reviendrait à traiter le sujet inversement : quels sont les usages qui pourraient bénéficier de l'eau de qualité A, B, C, ou D, et où sont-ils sur le territoire ? Et dans ce cas, quelles règles de répartition y aurait-il entre les usagers ?
- Il manque des chiffres sur les coûts d'acheminement afin d'explicitier la limite à une substitution de prélèvements « trop » lointains des stations.

- **La REUT : substitution, sobriété ou création de volumes (développement) ?**

- Si l'on « propose » un accès à l'irrigation à des exploitants aujourd'hui non irrigants via des projets de REUT (car sur le trajet de l'acheminement) – voir qu'on incite à des installations : pourrait-on alors parler d'outil de création de volumes ? D'autant plus, si ces volumes viennent d'un autre bassin versant (Charente via AEP) et sont réutilisés (importés) sur le Curé ?
Comme indiqué par la suite la REUT est considéré comme de la substitution et n'est par conséquent pas considéré comme création de nouveaux volumes.
- L'agence de l'eau considérant la REUT comme de la substitution, et demandant une réduction équivalente du volume autorisé : on ne pourrait alors pas parler de création. Du moins pour le secteur agricole / quid des secteurs des collectivités ou de l'industrie ?

Le 11^e Programme d'intervention révisé de l'Agence de l'eau Loire Bretagne précise les conditions des aides dans les fiches action :

- La Fiche QUA_6 (page 205) conditionne la création des retenues de substitution pour le stockage hivernal à usage d'irrigation dans le cadre de contrats territoriaux. Le taux d'aide plafond est de 70% et concerne les « *Travaux de construction de retenues de substitution pour l'irrigation (dont études de conception et d'incidence et acquisitions foncières) intégrées dans un PTGE dans le cadre d'un CT* ». L'octroi de l'aide implique une révision des volumes autorisés : « *À l'issue de la construction d'une retenue dans un bassin, le volume dont le prélèvement est autorisé du 1er avril au 31 octobre devra diminuer dans ce bassin, à minima à hauteur du volume utile de la dite retenue.* »

- La fiche QUA_7 (page 209) conditionne l'accompagnement de la réutilisation des eaux non conventionnelles en remplacement des prélèvements existants. Les bénéficiaires sont « *les collectivités, leurs groupements ou leurs établissements publics ; Maître d'ouvrage public ou privé pratiquant une activité économique non agricole* » pour des opérations d'« *étude d'aide à la décision aux travaux de réutilisation des eaux usées traitées* » et des « *travaux de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) en remplacement de volumes existants et pour des usages autres que des besoins propres* »
Pour un usage agricole la fiche précise que « *quand les eaux usées sont réutilisées à des fins d'irrigation, les conditions d'éligibilité relatives à la création des retenues de substitution définies par la fiche action QUA_6 s'appliquent* »
- o La DDTM considère que **la REUT est un volume de substitution pour les usages agricoles**. Comme cité sur l'AUP sur le périmètre de l'OUGC Saintonge (Arrêté préfectoral n°23EB410) : « *La réalisation d'une réserve de substitution entraîne le basculement automatique du prélèvement substitué de la période printemps/été vers la période hivernale. Le volume printemps/été est diminué d'autant que le volume substitué. En cas de réalisation d'un projet de réutilisation des eaux usées à des fins d'irrigation agricole, le volume printemps/été est diminué d'autant que le volume substitué.* »
- o Le SAGE impose que toute substitution soit accompagnée d'une réduction de 20% des consommations au regard du volume historique : à ce titre, la REUT peut être considérée comme un outil de sobriété. Cette obligation est inscrite à la page 64 du Plan d'aménagement et de gestion durable du SAGE : « *La création de retenues ne doit pas être un prétexte à l'augmentation des volumes prélevés, conformément aux recommandations du plan gouvernemental pour le Marais poitevin. C'est pourquoi toute opération s'accompagne obligatoirement de la mise en place systématique de dispositifs d'économie d'eau et d'optimisation de l'irrigation (en lien avec les dispositions n° 7A et 7B). Dans les ZRE, les créations de retenues de substitution pour l'irrigation ou d'autres usages économiques, ou de tranches d'eau de substitution dans les grands ouvrages, ne sont autorisées que pour des volumes égaux ou inférieurs à 80 % du volume annuel maximal mesuré précédemment prélevé directement dans le milieu naturel. En cas de gestion collective ayant déjà abouti à une économie d'eau avérée, ce pourcentage pourra être adapté par l'autorité administrative.* »
- o Eau 17 conditionne la REUT à une substitution totale des volumes REUT en cas d'usage existant avec un prélèvement dans la nappe ou une alimentation en eau potable.
- **La REUT : un outil qui « oblige » à repenser le modèle économique (du moins agricole) ?**
 - o Le prix de l'eau proposé allant nécessairement être plus cher via la REUT que via les prélèvements habituels des usagers agricoles : quel modèle économique permettra de l'amortir ? Quel est le coût de la REUT, et comment sera-t-il réparti ? Faire le lien avec le PAT et les projets d'installation de maraîchage.
 - o Quel modèle de gestion, de gouvernance et de financements pour les installations de traitement supplémentaires et d'acheminement vers les parcelles ? Sur les installations existantes, Eau 17 prend en charge jusqu'à la sortie de station ou l'acheminement vers un espace de stockage, et ne souhaite pas faire porter aux usagers de l'eau le coût de la REUT. L'eau en sortie de station est donc gratuite, mais le coût de traitements complémentaires serait répercuté sur le prix de vente.
 - o Les projets multi-usages permettent une meilleure sécurisation financière et meilleure gouvernance.
- **La REUT : est-on assez prudent sur les risques sanitaires ?**
 - o Quels polluants, au-delà des pollutions biologiques et pathogènes, sont recherchés pour déterminer la qualité des eaux de REUT ? Quel impact la qualité de l'eau aura-t-elle sur les sols ?
En ce qui concerne les risques liés aux pollutions médicamenteuses. Il est indiqué que la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a inclut dans son projet de Réutilisation de

Eaux de Cozes pour l'Agriculture de proximité un volet de recherche qui n'a pas encore débuté. Ce projet de recherche a pour objectif *mettre en œuvre un programme analytique complet afin de qualifier et de quantifier le risque « micropolluants » sur l'ensemble de la chaîne REUT (des eaux usées brutes jusqu'au grain de céréale récolté, en passant par le stockage en EUT, le sol et la plante).*

Pour ce qui est des métaux lourds, il est indiqué que très peu sont retrouvés dans les eaux de REUT. Ils sont plutôt trouvés dans les boues de station.

Je suggère des modifications / en termes d'actions, à mon échelle, ce que je peux apporter est :

- **La REUT est un sujet à garder dans le PTGE, mais sa place et son importance est questionnée** sans réponse aux questions ci-dessus :
 - A ce stade, l'inscrire comme un axe de travail qui pourrait être transversal/commun (à minima aux enjeux de partage, sobriété et milieu) ?
 - Dans le cadre du PTGE, pourra-t-on s'engager / faudra-t-il / est-il souhaitable de faire des hypothèses sur les volumes en jeu ? ou « s'en tenir » à des actions de « poursuite » des études en cours / lancement de nouvelles études... ? Ce qui légitimerait d'en faire un axe de travail restant prospectif plutôt que plusieurs actions dans plusieurs axes opérationnels ?
 - Piste d'actions : avoir un retour d'expérience sur la valorisation des boues d'épuration et son acceptabilité par le monde agricole / grand public ?
- **Concernant la réutilisation d'eaux au sens large : la réutilisation des eaux non conventionnelles (= eaux de pluie...) pourrait être ajoutée comme une action de sobriété.** De quels volumes parle-t-on alors ?

Conclusions du zoom sur le diagnostic agraire

Après avoir entendu les présentations, mon regard sur le diagnostic fait (ses enjeux, axes de travail) est :

J'ai des questions, il me manque toujours des informations (quelques participants) :

- **Quel est l'avis des filières ?** Faire le lien avec le groupe de travail PAT existant sur ce sujet.
- **Quel bilan des expérimentations ayant eu lieu dans le CTGQ du Curé ?** Des expérimentations ont été faites / sont en cours : il serait intéressant de savoir ce qui fonctionne / est prometteur / ne fonctionne pas dans les pistes de transition travaillées sur le territoire.
- **La notion de « volumes minimum garantis » est-elle le bon outil pour une réelle transition ?** Ne faut-il pas un axe de travail « faire sans eau » plutôt que « volumes minimum garantis » ? La peur est que les volumes minimum garantis ouvrent la porte à un laisser-faire, voire à un développement de l'irrigation. Or il existe des « garde-fous » dans le SAGE et dans les règles de l'AUP, tels que cité plus haut, pour garder une logique de « faire avec moins d'eau ».

Tout ne peut pas se faire sans eau (maraichage, cas des cultures dérogatoires...).

- **Le PTGE (malgré sa petite échelle géographique) a-t-il la capacité d'action pour impulser une telle transition ?** Notamment concernant les filières, il est probable que le PTGE ne puisse pas engager une transition complète à lui seul, mais il peut y contribuer.
- **Même question que pour la REUT : le PTGE doit-il optimiser l'existant ou peut-il/doit-il être un outil (re)questionnant le partage global de l'eau ?** Quels critères pour encadrer l'accès à l'eau dans le PTGE du Curé ? Est-ce que l'on s'appuie sur le fonctionnement historique, sur les pratiques, la proximité géographique à la STEP, ou sur d'autres critères encore ?

Je suggère des modifications / en termes d'actions, à mon échelle, ce que je peux apporter est :

- Détailler l'axe de travail concernant le partage de l'eau agricole en sous-axes. Propositions :
 - « **Accompagner à faire sans (eau)** ». Associé à un objectif d'abandon total de l'irrigation pour un certain nombre d'exploitations ? Pistes d'actions : formations, témoignages...

- « **Accompagner à faire avec moins (d'eau), mais avec davantage d'assurance (sécurité) et de valeur ajoutée** » Associé à un objectif de réduction de volumes ? Traitement de la question des cultures dérogatoires. Afin de « mieux » valoriser l'eau : une maximisation de la valeur ajoutée se retrouve souvent dans les élevages, le bio, les petites surfaces (mais nécessitant beaucoup de main-d'œuvre). Piste d'action : meilleure planification des volumes consommés à l'échelle du bassin (coordination dès mars).
- « **Travailler sur la circulation de l'eau dans le marais** », il a été rappelé que les enjeux sont différents, mais tout aussi essentiels dans le partage : besoin de « chasse d'eau » et d'une eau non salée pour l'abreuvement (pas de problème de salinisation pour les cultures ». Piste d'actions : entretien.
- « **Travailler sur le nœud foncier, la transmission, le maintien des emplois agricole sur le territoire** » car comme le souligne le diagnostic agraire, c'est un enjeu. Inviter la SAFER et faire témoigner Terre de Liens ? Demande de calculer, dans la mesure du possible, le nombre d'emplois directs et indirects induits par chaque système d'exploitation, et la valeur ajoutée créée.
- « **Formaliser un plaidoyer pour un appui à plus grande échelle** » pour notifier toutes les actions que le PTGE ne peut porter seul et sur lesquels il interpelle des échelons d'actions à une échelle géographique supérieure (interbassins, départemental, national...) ?
- « **Aboutir à un partage de l'eau équitable** » selon des critères autres que les seuls accès historiques.
- Ce qui reste en suspens dans les discussions :
 - **Faut-il prioriser des actions pour les exploitations sur groies superficielles ?** Demande d'une carte SIG croisant les parcelles irrigables, la réserve utile des sols, et les volumes prélevés sur les forages à proximité des parcelles irriguées.
 - **Le PTGE peut-il être un outil questionnant le partage global de l'eau ?** Axe à creuser
 - **La formulation de l'axe de travail « quelle agriculture peut-on maintenir ou développer sur le territoire »** fait débat et devra être revue ultérieurement.

Témoignage du panel agricole :

Laurent, chef de culture pour l'association AROZOAAR développe une activité de maraichage en agriculture biologique sur 3.5ha ainsi qu'une activité de boulangerie. La production est vendue localement sous forme de panier. L'idée est d'optimiser le système de production sur un sol argileux qui garde bien l'eau et se travaille très mal. Avec un volume de 16 000 m³ d'eau autorisé, l'objectif est de diminuer par deux cette consommation pour atteindre 6 000 m³. Pour atteindre cet objectif il compte sur la mise en place de solution agroécologique comme la mise en place de haies pour diminuer le vent qui assèche les sols ou la diminution du travail du sol pour améliorer la rétention d'eau. Il indique également un besoin d'informations et de formations pour ne pas mettre en danger l'exploitation.

Didier exploitante 60 ha en agriculture biologique depuis 15 ans. Il a construit son système avec une volonté de se passer d'eau en choisissant des cultures qui peuvent se passer d'irrigations comme les oignons de semences et les plantes à parfum aromatique et médicinales (PPAM).

Jacques est installé depuis 30 ans sur 160 ha en en grande culture dont 60 ha irrigable depuis 1996 avec 50 000 m³ autorisé. L'eau est assez vitale pour son exploitation cultivant sur des terres de groies sur banches plates avec une faible réserve utile. Il a diminué ses surfaces de maïs irrigués (désormais 15 ha), irrigue également du blé tendre, de la luzerne, de l'orge de brasserie. L'irrigation lui permet de maintenir les revenus de son exploitation.

Carl Philip, est installé depuis 2021 aux portes de Charron en grande culture sur 180 ha avec une activité de travaux agricole. Il n'a pas besoin d'irrigué avec ses sol et a un assolement diversifié : blé dur, lentille, pois chiche, tournesol... Sur son exploitation il observe un excès d'eau en période d'hiver avec des terres qui inondent ce qui a un impact les cultures. Ces inondations seraient dû à un manque d'entretien au niveau des portes du Curé

Pour aller plus loin...

- **Redonner le lien de la plateforme de téléchargement des documents** (ppt des présentations, mais aussi rapports complets) afin de pouvoir les relire à froid. Besoin de « décanter / digérer » les informations. Demande notamment de revenir sur l'historique ayant entraîné une diminution des exploitations.
- Il y a une grande quantité d'informations et de données techniques et chiffrées disponible dans l'état des lieux, et dans les différents supports du PTGE du Curé. **Ceux-ci gagneraient à être facilement mobilisables en ateliers, pour servir d'appui aux discussions. Un lexique de vocabulaire commun serait également apprécié.**
- **Avancer sur la formalisation écrite des parties du diagnostic correspondant à ces 2 zooms**, suite aux ateliers. Demande de pouvoir les relire et les commenter.